

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SELECTION DYNAMIQUE EUROPE (FR0007026448)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification «Actions internationales», le FCP a pour objectif, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, l'optimisation de la performance en ayant une exposition moyenne sur les marchés d'actions de 75% et de taux de 25%. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire au sein du FCP. Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre indicatif, le profil de risque et la performance du FCP peuvent être appréciés a posteriori relativement à l'indice composite suivant : 50% MSCI EMU (dividendes nets réinvestis) + 25% MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) + 15% JP Morgan GBI EMU (coupons réinvestis) + 10% €STER capitalisé.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Le FCP est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPCVM ou FIA. L'univers de sélection des OPCVM ou des FIA correspond à des FCP évalués et suivis selon les critères qualitatifs et quantitatifs définis par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding. Cet univers intègre notamment des OPCVM ou des FIA gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding. Dans un univers d'investissement large, l'allocation dynamique des actifs et la sélection rigoureuse de ses investissements doit lui permettre d'atteindre son objectif de gestion. La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers en respectant l'objectif de gestion. Cette allocation, ainsi que la répartition géographique, reposent sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe d'Allocation d'Actifs. La sélection active des instruments financiers doit permettre d'optimiser les choix d'allocation. La sélection des OPCVM ou des FIA est effectuée par les analystes spécialisés de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding à partir d'une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement sélectionnés sont investis principalement : (i) en titres de sociétés de tous secteurs, de grande, de moyenne ou petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux dont les pays émergents. Le degré d'exposition maximum du FCP aux marchés actions est de 100% (ii) en titres de créance (obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles, obligations dites Corporate investment Grade, obligations dites High Yield (spéculatifs), obligations émises par des entités situées dans des pays émergents, obligations de type titrisation) et instruments monétaires. Le degré d'exposition maximum du FCP aux marchés de taux est de 40% maximum et la sensibilité du FCP est gérée à l'intérieur d'une fourchette de 0 à 2,50.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens de toutes classifications (y compris dans les ETF, OPCVM indiciels européens) et jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français ou européens de toutes classifications (y compris FIA à formule et indiciels) ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le FCP peut être exposé au risque lié aux pays émergents à hauteur de 20% maximum de l'actif net et au risque lié aux titres spéculatifs jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

Le FCP peut exposer le résident de la zone Euro, à un risque de change (à hauteur de 30% maximum de l'actif net) pouvant être couvert en tout ou partie par le recours aux instruments dérivés, en raison d'une exposition à des titres cotés non libellés en euro.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de change.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas la veille de l'établissement de chaque valeur liquidative jusqu'à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base liquidative calculée le lendemain et réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

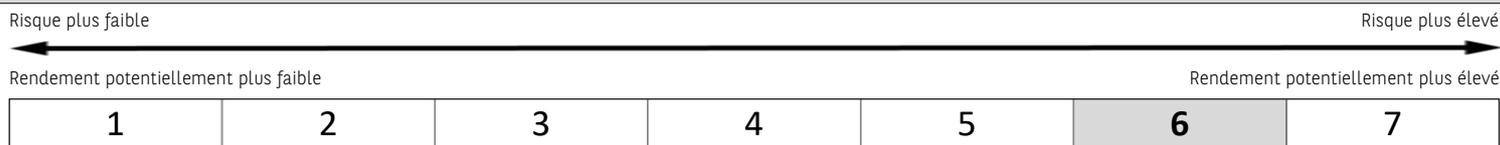
Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

• **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 5,00%
Frais de sortie	Non acquis à l'OPC : 1,00%
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,04% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

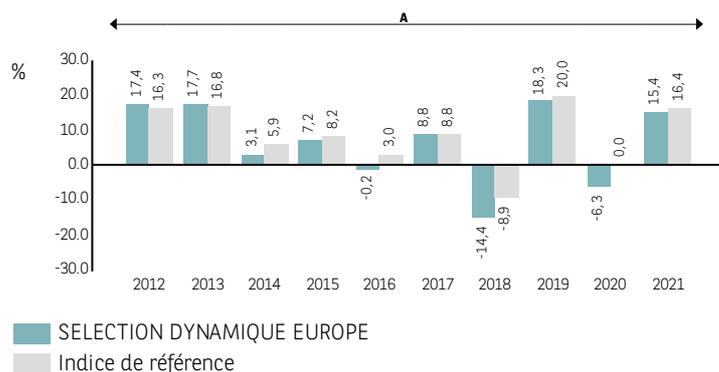
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 11 septembre 1998;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Sélection Dynamique Europe est conforme à la Directive 2009/65/CE depuis le 8 juillet 2019.

A: Depuis le 12 novembre 2012, l'indice composite est le suivant : 50% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 25% MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) + 15% JP Morgan GBI EMU +10% EONIA.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 octobre 2022.

